



Grenoble, le 18 janvier 2018

L'Inspectrice d'académie,  
Directrice académique des services  
de l'éducation nationale

à

Monsieur le Maire de Grenoble

Affaire suivie par

Marie-Christine DEMARCONNAY

Conseillère pédagogique  
départementale  
EPS  
Bureau 415

Téléphone  
04 76 74 78 90

Courriers électroniques :  
[marie-  
christine.demarconnay@ac-  
grenoble.fr](mailto:marie-christine.demarconnay@ac-grenoble.fr)

Adresse postale  
Cité administrative  
Rue Joseph Chanrion  
38032 Grenoble Cedex 1

Ouverture au public :  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h

Objet : Enseignement de la natation dans le premier degré – Ville de Grenoble  
Référence : **Circulaire n°2017-127 du 22 08 2017**

Suite à la réunion du 16 janvier 2018, en présence des représentants de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale et du service des sports de la ville de Grenoble, je vous fais parvenir mes priorités concernant une répartition horaire pour les différents niveaux de classe d'enseignement.

- **Grande section maternelle** : un cycle d'apprentissage de 8 à 10 séances.
- **Cours préparatoire** : un cycle d'apprentissage de 8 à 10 séances.
- **Cours moyen première année** : un cycle d'apprentissage de 8 à 10 séances
- **Cours moyen deuxième année** : un cycle d'apprentissage de 8 à 10 séances.

Cette fréquentation décrite dans la **circulaire mentionnée ci-dessus**, favorisera la validation de l'**Attestation Scolaire du Savoir Nager au cycle 3**.  
Le **certificat d'aisance aquatique** pourra être passé lors des séances d'apprentissage.

Cette programmation s'inscrit dans une continuité des apprentissages entre le premier et le second degré.

Viviane Henry